



## Le Mainguy Le Moulin à vent



### À l'ordre du jour

- + Fonctionnement du Conseil Consultatif de Quartier ←
- + La rénovation énergétique
- + Retour sur le précédent Conseil de Quartier  
(gestion des déchets)
- + Information marché de Noël
- + Questions diverses

## Le conseil consultatif de quartier

- Le Conseil de quartier est un lieu de proximité et de démocratie participative dont le rôle est consultatif, collaboratif et n'a pas de pouvoir de décision. Le Conseil de quartier n'est pas un espace de promotion d'idées politiques partisanes. Il ne doit pas être instrumentalisé. Il s'exprime sur tous les aspects de la vie des quartiers et de la ville.

Ses missions sont les suivantes :

Auprès de la municipalité :	Avec les habitants :
<ul style="list-style-type: none"><li>- Donner son avis,</li><li>- Elaborer des projets,</li><li>- Faire des propositions,</li><li>- Interpeller les élus, le Maire, les services,</li><li>- Être consulté par les élus ou le Maire le cas échéant.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Être l'intermédiaire si nécessaire entre la ville et les habitants,</li><li>- Encourager l'expression,</li><li>- Développer les liens sociaux, le partenariat,</li><li>- Faciliter la communication,</li><li>- Favoriser la mobilisation,</li><li>- Transmettre les informations.</li></ul>

## La composition du conseil consultatif de quartier

Le Conseil consultatif de quartier se réunit en séance plénière au moins une fois par trimestre sauf en période d'élection municipale ou en cas de force majeure.

L'animation et la préparation du Conseil de quartier sont confiées à un bureau constitué du président, ainsi que de citoyens habitant ou exerçant une activité dans ledit quartier,

Le bureau est composé du président désigné par le Conseil municipal, du Maire ou du Maire-adjoint chargé de la démocratie participative et des membres volontaires du conseil consultatif de quartier.

Un appel à candidatures pour être membre des bureaux est lancé par les différents médias municipaux et les conseillers seront désignés par tirage au sort en respectant le principe de parité femmes / hommes,

La durée du mandat des membres du bureau est de deux ans reconductibles sauf pour les membres désignés par le Conseil municipal.

# La composition du conseil consultatif de quartier

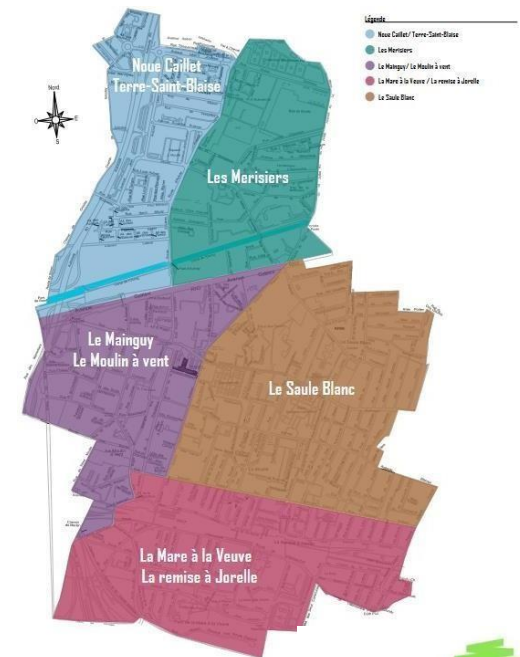
Les Conseils de quartier sont composés des habitants, des membres associatifs, des acteurs commerciaux du quartier désigné. Aucune limite dans le nombre n'est fixée.

L'ensemble des élus sont membres de droit des cinq Conseils de quartier.

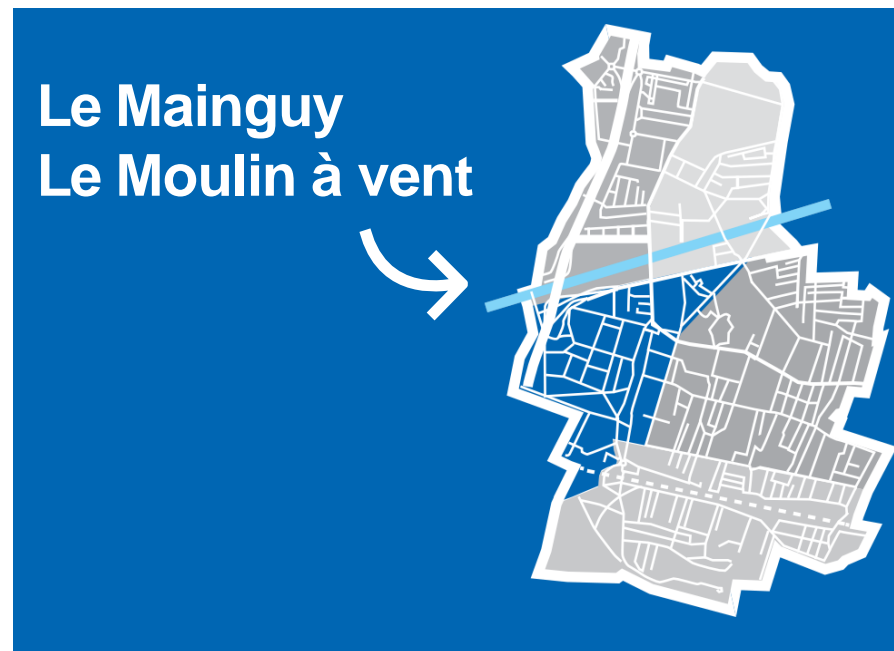
Le territoire de la Ville de Bondy est divisé en 5 secteurs dotés chacun d'un conseil de quartier :

- Secteur 1 bleu : Noue Caillet / Terre-Saint-Blaise
- Secteur 2 vert : Les Merisiers / 14 Juillet
- Secteur 3 violet : Le Mainguy / Le Moulin à Vent
- Secteur 4 rose : La Mare à la Veuve / La remise à Jorelle
- Secteur 5 marron : Le Saule Blanc

Les Conseils de quartier relèvent de la responsabilité du Maire et sont présidés par lui ou son représentant







## À l'ordre du jour

- + Fonctionnement du Conseil Consultatif de Quartier
- + La rénovation énergétique ←
- + Retour sur le précédent Conseil de Quartier  
(gestion des déchets)
- + Information marché de Noël
- + Questions diverses

## « L'accélération de l'utilisation des énergies renouvelables »

Les activités humaines participent au changement climatique.

On le sait désormais, nos manières de vivre et de consommer augmentent les concentrations de gaz à effet de serre et accélèrent le réchauffement de la planète. Si l'on ne fait rien, poursuivre nos activités au rythme actuel pourrait mener à une Hausse des températures allant jusqu'à 7°C d'ici la fin du siècle !

Sensible à cette situation, les collectivités locales décident d'agir.

La Ville de Bondy s'engage aussi pour inciter **les habitants à devenir acteurs de la transition énergétique et gagnants sur le plan économique.**



## La loi « APER »

- Loi APER du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAENR) définies par les communes ; relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et la nécessité, plus que jamais, de développer des outils permettant de relocaliser la production énergétique sur le territoire national et européen afin de garantir la maîtrise de la ressource en énergie et de son coût, et d'atteindre par la même occasion les objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050.
- Bondy s'inscrit dans cette démarche et propose d'étendre la géothermie à l'ensemble de la commune (la loi APER comporte également des projets de particuliers) ;
- La municipalité engage la concertation à l'échelle du territoire par les conseils de quartier ainsi que les différents diagnostics en marchant.
- Cette concertation va nous permettre d'identifier les zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 et qui seront présentés lors du conseil municipal de janvier 2024.

# Bondy : Ville éco-responsable

En France, le chauffage dans le secteur résidentiel et tertiaire est à l'origine d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables constitue un moyen efficace pour limiter les rejets. La Société Thermique de Bondy, gérée par le groupe Coriance, située rue Andreï Sakharov, est un mix énergétique pauvre en carbone et considéré comme « vert ». 65% de la chaleur produite par la centrale l'est par des énergies renouvelables et de récupération.

Cette chaleur est générée depuis 2014 par trois techniques de pointe : la biomasse qui consiste à exploiter des copeaux de bois composés de résidus, tout en respectant la pérennité des forêts ; la géothermie, à base de puits producteur placés à 2 kilomètres de profondeur ayant pour but de prélever des nappes d'eau chaude dans la roche, injectée ensuite dans les radiateurs ; et la récupération d'énergie, basée sur les déchets ménagers incinérés au sein des usines prévues à cet effet dans la région.



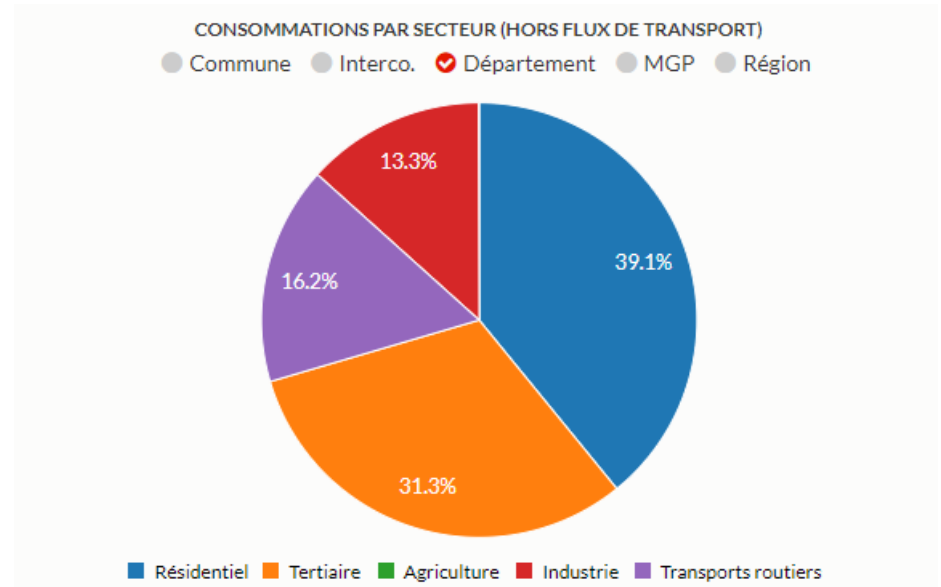
# La situation en Seine-Saint-Denis



- 1,65 millions d'habitants, département le plus peuplé d'IDF



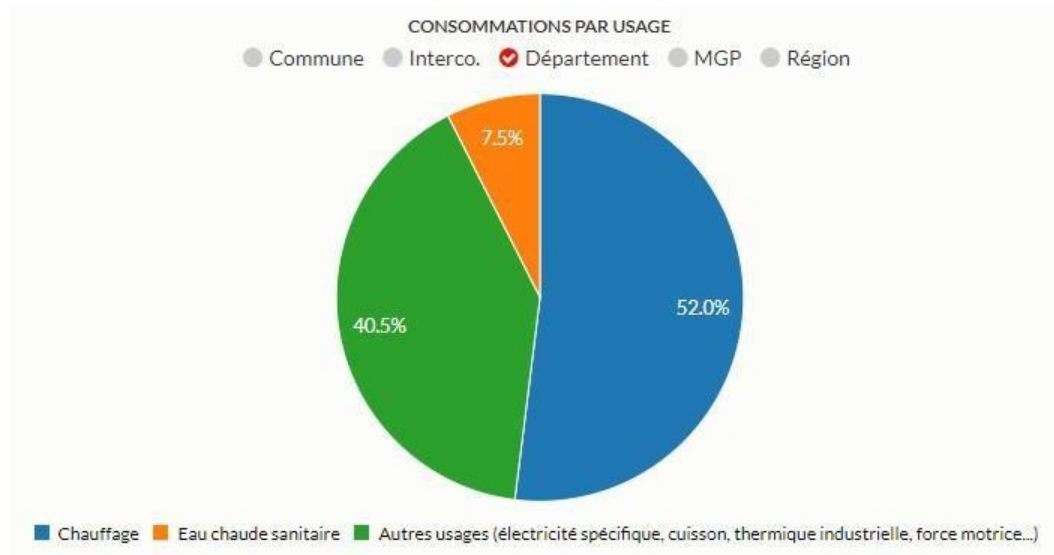
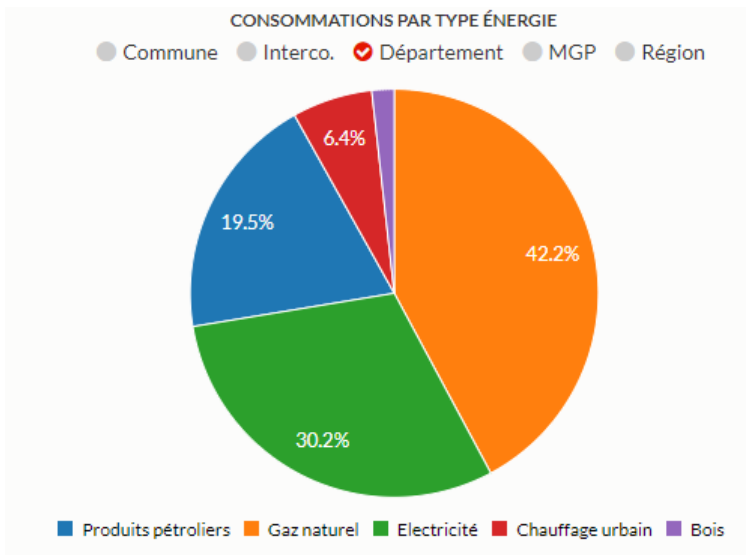
- 61,7% de l'énergie consommée en Seine-Saint-Denis est d'origine fossile



22 TWh de consommation énergétique finale totale

Source : Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

# La situation en Seine-Saint-Denis – Consommations énergétiques

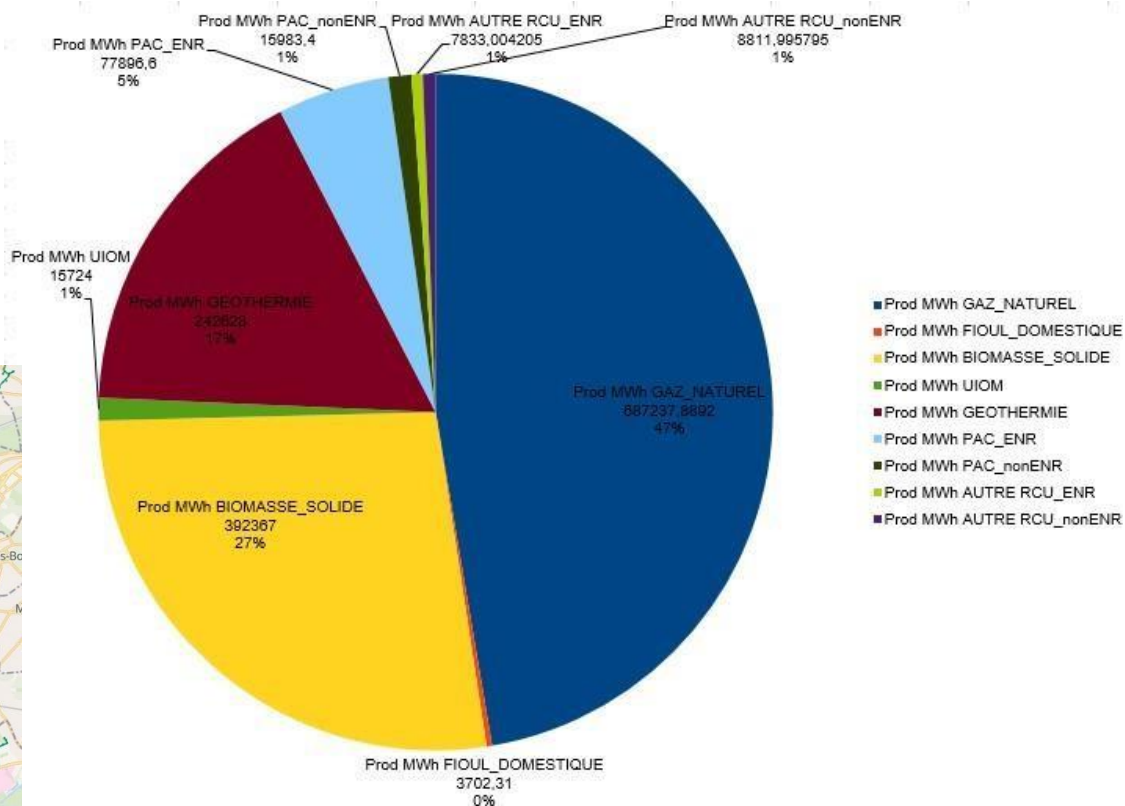
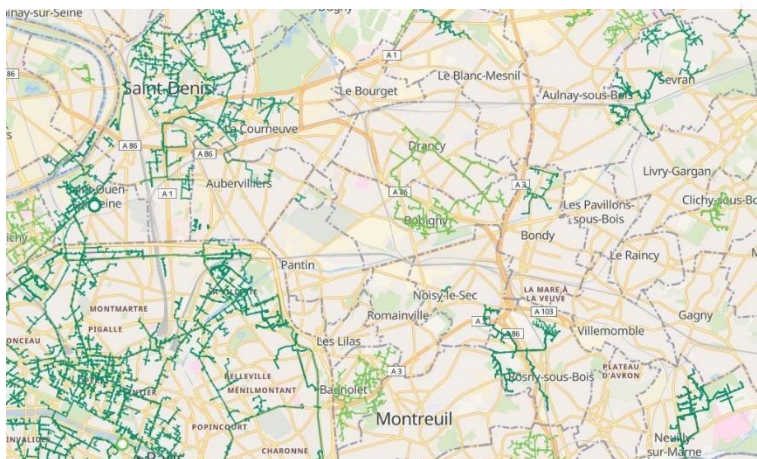


# La situation en Seine-Saint-Denis – Les réseaux de la chaleur

17 réseaux existants

Taux ENR  
Moyen (2021) : 46,99 %

Source : FCU



Source : Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

# La géothermie

La géothermie est une ressource naturelle qui permet de profiter de nombreux avantages :

Contrairement à d'autres sources d'énergie, la géothermie utilise uniquement des éléments naturels qui sont notamment la chaleur de la Terre et l'eau. Ainsi, aucune réaction chimique ou physique n'est nécessaire. Constamment, ces sources naturelles sont renouvelées, et c'est donc une énergie renouvelable car elle est complètement inépuisable.

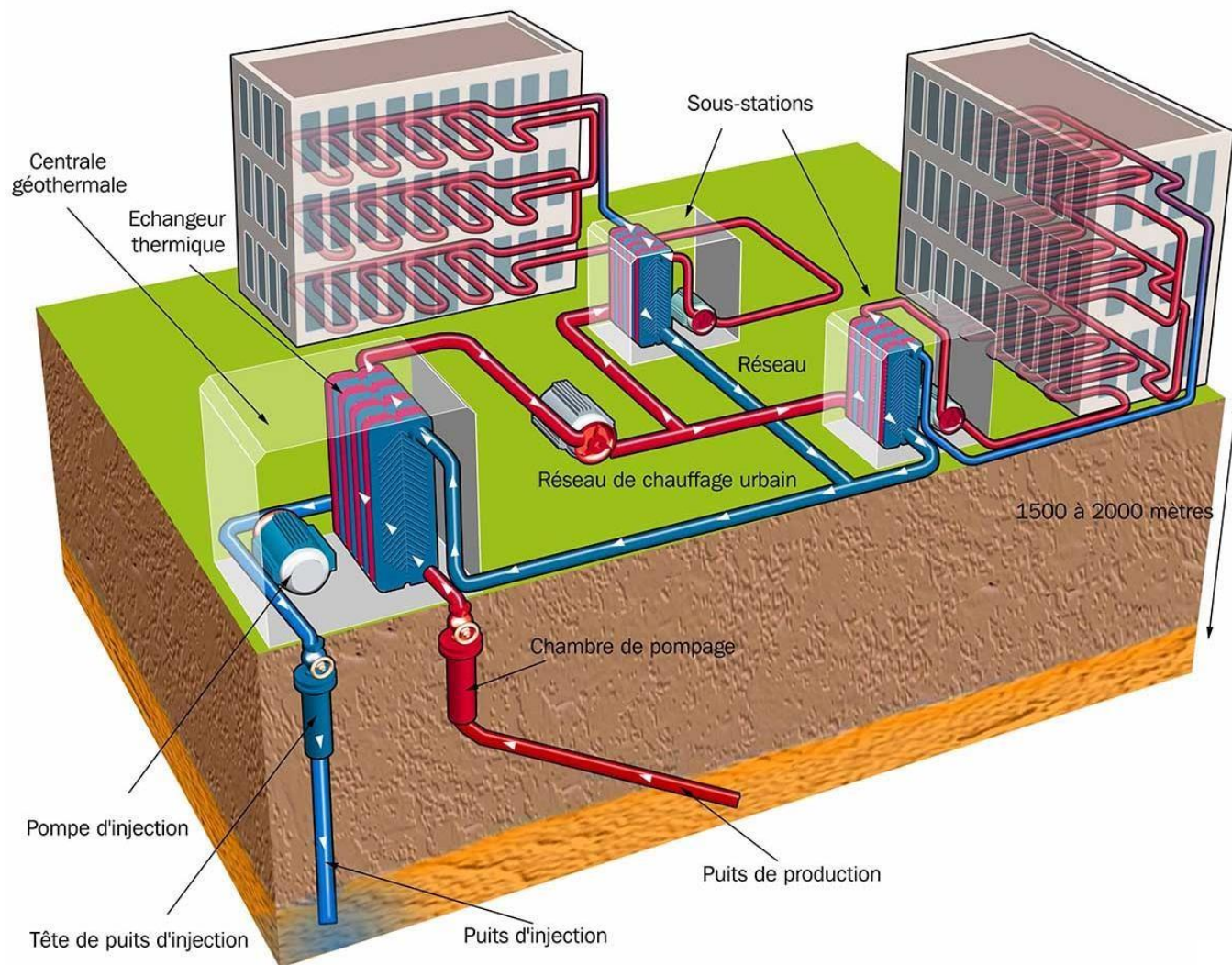
Il est également important de préciser que cette énergie qu'est la géothermie n'a aucun impact sur l'environnement.

Cette source d'énergie reste très discrète. En effet, les forages réalisés ne vont pas entraîner de changements visuels sur le territoire. Il faut savoir que la tête du puits de forage est enterrée dans le sol et que c'est totalement invisible de l'extérieur. La géothermie à basse énergie peut être utilisée pour le chauffage de nos habitations. Il faut savoir que la géothermie ne dépend pas des conditions climatiques.

La géothermie peut fonctionner de manière continue, sans aucun arrêt.



# Principe d'un réseau de chaleur géothermique



## Le Mainguy Le Moulin à vent

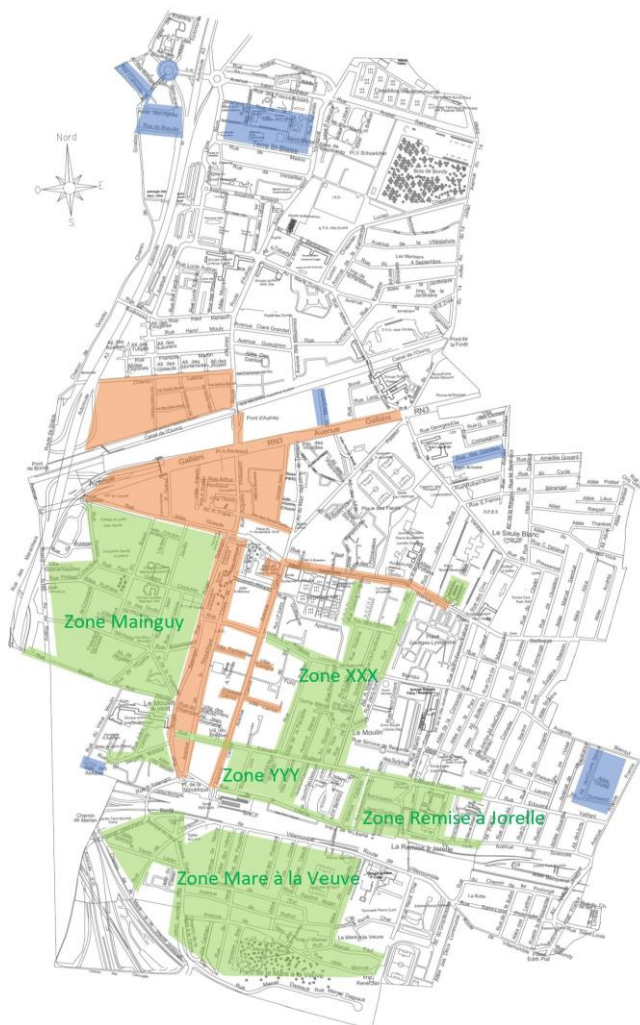


### À l'ordre du jour

- + Fonctionnement du Conseil Consultatif de Quartier
- + La rénovation énergétique
- + Retour sur le précédent Conseil de Quartier ←  
(gestion des déchets)
- + Information marché de Noël
- + Questions diverses



## Une nouvelle zone de stationnement sur la ville pour une circulation et un stationnement plus apaisés



- Extension des zones réglementées selon la carte ci-contre
- Abonnement résident fixé à 70 euros par an pour le premier véhicule et 140 euros pour le second
- Abonnement commerçant / extérieur à 40 euros par mois
- Zones verte et orange payantes toute l'année (sauf dimanche et jours fériés)
- Maintien des tarifs pour les parking de la gare et Anne Frank

Prix Abonnement résident par jour	Prix Abonnement résident par jour 2 <sup>ème</sup> voiture
0,22 cts (70 € / 313 jours)	0,44 cts (140 € / 313 jours)

# Gestion des déchets

La collecte des déchets sur le territoire d'Est Ensemble a évolué depuis le 2 octobre 2023.

Cependant celle-ci a causé certains désagrément et était parfois inadapté.

Afin d'améliorer la situation, la municipalité a demandé différents audits par rue auprès de Est Ensemble afin que celui-ci apporte des réponses rapide et adapté.

La municipalité a également encouragé les bailleurs à se rendre sur le site d'Est Ensemble afin que celui-ci adapte son fonctionnement aux besoins des habitants.

Des solutions dans certaines rues ont déjà été apportées.

ACCUEIL   MES DEMANDES   MON PROFIL   **EST ENSEMBLE**

## BAILLEURS, SYNDICS : DEMANDER UN AUDIT DU LOCAL POUBELLE

CODE DE SUIVI  
FHBTPDVJ

- 1 Localisation**
- Description de la demande
- Coordonnées

Les fréquences de collecte ont évolué et votre local poubelle ne permet pas d'entreposer un nombre de bacs suffisant ?

**⚠ Attention, ce formulaire est réservé aux bailleurs et syndics**

Quelle est l'adresse ? \*

Vous devez indiquer la localisation en saisissant l'adresse

Adresse


...

Si l'adresse est introuvable ci-dessus, cochez cette case pour la saisir manuellement.

## Le Mainguy Le Moulin à vent



### À l'ordre du jour

- + Fonctionnement du Conseil Consultatif de Quartier
- + La rénovation énergétique
- + Retour sur le précédent Conseil de Quartier  
(gestion des déchets)
- + Information marché de Noël 
- + Questions diverses

# Noël à Bondy!

## BONDY

### Marché DE NOËL

Le week-end du 16 et 17 décembre  
au centre-ville de Bondy

### NOËL AU Palais des Sports

Pendant les vacances du 26 décembre au 5 janvier

Tout Noël sur ville-bondy.fr

## MARCHÉ DE Noël

Week-end du 16 et 17 décembre de 10h à 19h

Fêtons Noël tous ensemble à Bondy. Une fête, 3 lieux :



- **l'Esplanade Claude Fuzier** accueillera le village des enfants (fabrication de photophore, manège, jeux de glisse, structures gonflables, cerf mécanique, lectures de contes)
- **le square du 19 mars 1962** sera investi par les chalets des commerçants (dégustations, découverte et emplettes)
- **l'Église St Pierre** se transformera en salle de concert à partir de 16h pour se laisser emporter par les douces mélodies de Noël

### SAMEDI ET DIMANCHE

- **DÉAMBULATION DU PÈRE NOËL** de 10h à 12h de 14h à 18h
- **APÉRO OFFERT** à 12h (par le Club des commerçants de Bondy)
- **FERME DE NOËL** de 10h à 19h
- **LECTURES DE CONTES** par la librairie « Les 2 GeorgeS » Samedi à 15h Dimanche à 11h

### SAMEDI

- **CONCERT** de la chorale des Petits Écoliers Chantants de Bondy à 16h
- **FANFARE DES OURS** 11h, 12h, 15h, 16h, 17h

### DIMANCHE

- **CONCERT** de l'association Tutti Passeurs d'Arts à 16h
- **FANFARE'BAND** 11h30, 15h, 16h, 17h

## NOËL au Palais des Sports

26 décembre 2023 au 5 janvier de 13h30 à 18h



- Patinoire, jeux de société géants, structures gonflables, trampolines, initiation handisport
- Restauration (chocolat chaud, thé, crêpes...)

26 DÉCEMBRE : Lancement avec la Compagnie Impérial Majestic Dream  
3 JANVIER à 16h : Projection du dessin animé « Le Chat potté 2 »  
4 JANVIER à 16h : Clôture avec un spectacle de Noël « Magic Show »

PALAIS DES SPORTS - 4 avenue Marx Dormoy - Bondy  
Ouvert tous les jours sauf dimanche et lundi

ENTRÉE LIBRE POUR TOUS